

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU**

**03 JUIN 2022**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en fonction : 19  
Conseillers présents : 11 Mme BREITENBACH Murièle, M. BIRCKER Luc, Mme  
BUCKEL Michèle, M. THIRIET Jean-Paul, Mmes TERVER  
Françoise, FIXARY Jacqueline, M. HUMBERT Vincent, MM.  
MULLER Jonathan, JUNCKER Gilles, , Mme KIEFFER Christine  
Conseillers absents excusés : 5 MM HAFFNER René, KLEIN Dominique, Mmes KLEIN  
Catherine, KUNTZ-THOBOIS Stéphanie, M. SCHRÖDER Gérard  
Conseillers non excusés : 3 Mme ALIAT Aouda, MM GRATIUS Fabrice, KLOSTER Jonathan  
Procurations : 4

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à dix-neuf heures, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal selon la liste de présence annexée, dûment convoqués le 25 mai 2022 par Monsieur Henri HAXAIRE, Maire et sous sa présidence dans la salle de réunion de la Mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les conseillers pour leur présence. D'autre part, il annonce l'ajournement du point 7.

**POINT 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, il y a lieu de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Cécile MULLER, secrétaire de Mairie, secrétaire de séance.

Aucun Conseiller ne s'est opposé à cette proposition.

**POINT 2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 6 MAI 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2022, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

**POINT 3 : VALIDATION DU PROJET DE LA RUE DE LA CROIX**

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur MIELCAREK du bureau d'études MK ETUDES afin de présenter le projet de la rue de la Croix.

Celui-ci décrit le plan présenté sur écran :

- enfouissement des réseaux secs
- requalification de la voirie en zone 30 et partagée avec caniveau central et espaces de stationnement bordés d'arbres en quinconce
- le parking devant les écoles sera doté d'une borne de recharge dite rapide pour les véhicules électriques
- le parking de la salle socioculturelle sera réaménagée avec un projet de création d'une aire de vidange des eaux usées et prise d'eau potable pour les camping-cars.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, valide à la majorité (2 abstentions : MM. Jonathan MULLER et Gilles JUNCKER) le projet tel que présenté par le bureau d'étude MK ETUDES.

**POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR POUR LA  
SECURISATION DU CARREFOUR, RUE PRINCIPALE, DEVANT  
L'ECOLE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune peut prétendre à subvention auprès de l'Eurodépartement Moselle pour le dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) par l'implantation de feux supplémentaires au carrefour de la rue Principale ainsi que la création d'un cheminement piétonnier le long de la rue de la Croix permettant aux écoliers de se rendre à la salle socioculturelle en sécurité.

Considérant que les aménagements prévus entrent dans le dispositif mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, et donne son accord à Monsieur le Maire ou à un adjoint afin de solliciter la subvention aussi élevée que possible auprès de l'Eurodépartement Moselle pour le dispositif AMISSUR

**POINT 5 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RUE DE LA  
CROIX**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI, Vu la délibération du Conseil communautaire du 01<sup>er</sup> avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de Willerwald comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de Willerwald souhaite réaliser l'aménagement qualitatif et la mise en esthétique des réseaux secs de la rue de la Croix, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de l'aménagement

qualitatif et la mise en esthétique des réseaux secs de la rue de la Croix, à hauteur de 180 000,00 € (cent quatre-vingt mille euros).  
Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

---

**POINT 6 : DÉLÉGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le maire une partie des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du 24 mai 2020 du Conseil Municipal,

Considérant qu'une carence dans les attributions de délégation du Conseil Municipal au Maire s'est produite pour la délégation : de demander à tout organisme financeur, aussi bien pour du fonctionnement que de l'investissement, l'attribution de subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation :

26° - de demander à tout organisme financeur, aussi bien pour du fonctionnement que de l'investissement, l'attribution de subventions.

---

**POINT 7 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

point ajourné

---

**POINT 8 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas usé de son droit de préemption urbain dans la vente de :

- maison sise 15 rue de Herbitzheim
- maison sise 31 rue de Herbitzheim
- terrain sis section 15 parcelles 420 – 421 - 423 et 424

---

**POINT 9 : DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers concernant les 10 candidatures des « Job d'été ». Suivant la délibération du 7 avril dernier, la commune doit retenir par tirage au sort, 6 jeunes de 16 et 17 ans. Monsieur le Maire suggère de recruter les 10 étudiants et de les répartir sur les 2 périodes.  
Les conseillers donnent un avis favorable à cette proposition.
- Monsieur le Maire annonce que le voyage en Charente revient à 3 400,00 € au lieu du maximum autorisé de 4 500,00 €.
- Madame Michèle BUCKEL informe les conseillers que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 18 juin.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un rappel, concernant la réglementation du bruit et du brûlage de végétaux, sera prochainement mis dans les boîtes aux lettres.
- Madame Christine KIEFFER demande la période de mise en place des conteneurs de déchets recyclables. Monsieur le Maire répond qu'aucune date n'est avancée par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20.

Le Maire,  
Henri HAXAIRE